



Reclassification tacite du contrat de travail

Par **petek**, le **03/03/2009** à **08:56**

Bonjour,

Je suis salarié, cadre, dans une petite entreprise de 8 personnes depuis 20 ans. J'ai été embauché en tant que "chargé de clientèle", c'est-à-dire le suivi d'un compte existant.

Maintenant, la société étant en difficulté dû en grande partie aux erreurs de gestion du gérant, on m'invite à sortir faire de la prospection. Le problème est que je n'ai eu aucune formation de vendeur, de commercial et à 52 ans j'aurais du mal à m'adapter à cette nouvelle vie. D'autant plus que je ne suis pas encadré, l'entreprise n'a pas de cibles et je n'ai même de voiture pour me déplacer! Une entreprise, peut-elle agir de cette façon sans modifier le contrat de travail ?

Merci de me renseigner.

Cordialement

Petek